

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2025-2026

22 JUIN 2026

PROPOSITION DE DÉCRET¹

VISANT À SUPPRIMER L'AUGMENTATION DE CHARGE DES ENSEIGNANTS DU
SECONDAIRE SUPÉRIEUR

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT
POUR ADULTES, DE LA PROMOTION DE BRUXELLES ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

PAR M. IBRAHIM DÖNMEZ

¹ Voir doc. 273 (2025-2026) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation de la proposition de décret par les auteurs	3
2	Discussion générale	15
3	Examen et vote des articles	30
4	Vote sur l'ensemble et confiance.....	30

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Education, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique a examiné, au cours de sa réunion du 22 juin 2026, la proposition de décret visant à supprimer l'augmentation de charge des enseignants du secondaire supérieur (doc. 273 (2025-2026) n° 1).²

1 Présentation de la proposition de décret par les auteurs

M. Bauwens rappelle d'emblée que l'opposition avait averti la majorité, au moment du vote du décret-programme dans la nuit du 4 au 5 juin, que l'adoption du texte ne mettrait pas fin à la contestation. Selon lui, le mouvement social se poursuit et c'est précisément pour cette raison que l'opposition a déposé des « contre-décrets », tant en commission de l'enseignement obligatoire qu'en commission de l'enseignement supérieur. L'objectif de ces textes n'est pas d'amender les mesures adoptées, mais d'obtenir leur retrait. Il rappelle que, dans le cadre de la commission en charge de l'éducation, la contestation vise principalement l'augmentation de la charge de travail des enseignants de deux périodes en face-à-face pédagogique, sans compensation salariale.

Revenant sur les événements du 4 juin, il estime que la majorité a organisé un passage en force en avançant le vote de plusieurs jours. Il considère que cette décision a été prise dans un climat qu'il qualifie d'antidémocratique, au mépris des règles parlementaires, afin d'éviter qu'une mobilisation croissante n'exerce davantage de pression sur les députés de la majorité. Selon lui, celle-ci craignait l'ampleur grandissante du mécontentement, illustré notamment par les nombreuses campagnes citoyennes, les actions syndicales et la multiplication des collectifs de parents, d'enseignants et d'étudiants.

² Ont participé aux travaux de la commission :

- Mme Warzée-Caverenne (Présidente), Mme Cortisse, M. Janssen, M. Palermo, M. Soupart
- Mme De Rodder, M. Dönmez, M. Kaynak
- M. Deneef, M. Jacob, Mme Vandorpe
- M. Bauwens
- Mme Linard

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Casier, Mme Pavet, Mme Trachte, membres du Parlement
- Mme Glatigny, première vice-présidente du Gouvernement et ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
- Mme Joncret, conseillère de Mme la ministre Glatigny
- M. Kerckhofs, secrétaire politique du groupe PTB
- Mme Meulder, collaboratrice du groupe MR
- Mme Menier, collaboratrice du groupe Les Engagés
- Mme Mondo, collaboratrice du groupe PS
- M. Debroux, collaborateur du groupe ECOLO

Il soutient que la contestation dépasse désormais les seules mesures relatives à la charge de travail ou à l'augmentation du minerval. À ses yeux, elle exprime un rejet plus global du traitement réservé au monde enseignant et des politiques menées depuis plusieurs décennies. Il affirme que les débats organisés dans les écoles, les assemblées citoyennes et les piquets de grève abordent désormais des questions plus larges, telles que les inégalités scolaires, le sous-financement de l'enseignement public et les conséquences des politiques menées aux différents niveaux de pouvoir.

M. Bauwens estime que la majorité a également cherché à contenir la mobilisation par des dispositifs sécuritaires importants lors de la manifestation du 4 juin. Il dénonce les interventions policières et affirme que de nombreux manifestants ont été gazés alors qu'aucun incident majeur n'avait encore eu lieu. Selon lui, cette répression visait à décourager la contestation. Il considère toutefois que cette stratégie a produit l'effet inverse, puisque la mobilisation s'est poursuivie et renforcée après le vote du décret-programme II.

Il observe qu'après l'adoption du texte, la majorité a modifié son discours en affirmant vouloir renouer le dialogue avec les enseignants. Il juge cette démarche peu crédible, estimant qu'elle intervient après plusieurs mois durant lesquels les inquiétudes du terrain ont été ignorées. Il critique en particulier les affirmations selon lesquelles les nouvelles mesures n'entraîneraient aucune perte d'emploi. À cet égard, il cite plusieurs témoignages d'enseignants et de directeurs d'école qui font état de réductions d'horaires, de suppressions de postes ou de situations de précarisation. Selon lui, même si certaines personnes conservent un emploi, elles perdent une partie substantielle de leur charge de travail.

S'appuyant sur des déclarations de responsables syndicaux et de directeurs d'établissement, il affirme que l'augmentation de la charge horaire des enseignants conduit mécaniquement à une diminution du nombre d'emplois disponibles. Il évoque des estimations faisant état de plusieurs centaines, voire de plus d'un millier d'emplois menacés. Selon lui, les premiers touchés seront les jeunes enseignants et les enseignants temporaires, contrairement aux objectifs affichés par la majorité.

Pour illustrer cette réalité, il rapporte plusieurs témoignages recueillis auprès d'enseignants. Ceux-ci décrivent des pertes d'heures, l'absence de perspectives de réengagement ou encore l'impossibilité de conserver un temps plein à la rentrée. Il estime que ces situations démontrent l'écart entre le discours officiel et les conséquences concrètes observées dans les établissements scolaires.

M. Bauwens conteste également l'argument budgétaire avancé pour justifier les économies réalisées dans l'enseignement. Selon lui, les gouvernements trouvent des moyens financiers pour d'autres priorités mais refusent de consacrer les ressources nécessaires au maintien des emplois dans l'enseignement ou au

financement de mesures sociales. Il considère que ces choix budgétaires traduisent une orientation politique assumée.

Plus largement, il estime que les mesures adoptées s'inscrivent dans un projet de société visant à renforcer les inégalités scolaires. Selon lui, la réduction des moyens accordés à l'enseignement public, l'augmentation du minerval et les restrictions budgétaires affectant la gratuité scolaire contribuent à développer un enseignement à deux vitesses. Il soutient que ces politiques pénalisent en priorité les élèves issus des milieux populaires et limitent leur accès aux études supérieures.

En conclusion, M. Bauwens affirme que la mobilisation ne faiblit pas malgré l'adoption du décret. Il souligne que les actions se poursuivent dans de nombreuses écoles et que le mouvement s'est élargi à une critique globale des réformes menées par la majorité. Selon lui, le retrait du décret constitue désormais la condition préalable à une reprise véritable du dialogue avec les acteurs de terrain. C'est dans cette perspective qu'il justifie le dépôt des « contre-décrets » soumis à l'examen de la commission.

Mme Pavet affirme à son tour que MR et Engagés ont voulu accélérer le vote, éteindre le débat et clore la séquence politique avant les vacances. Elle estime toutefois que cette stratégie a échoué, puisque la majorité doit désormais rendre des comptes aux enseignants qui redoutent la rentrée de septembre sans savoir s'ils auront encore un emploi, ainsi qu'aux étudiants qui craignent de ne plus pouvoir poursuivre leurs études.

Elle rappelle que l'opposition a déposé deux « contre-décrets » visant à faire reculer la majorité, l'un concernant l'augmentation du minerval à 1 200 euros, l'autre portant sur l'augmentation de la charge de travail des enseignants. Selon elle, loin d'avoir étouffé la contestation, le passage en force du 4 juin a renforcé un mouvement qu'elle juge particulièrement déterminé. Elle remercie les personnes mobilisées, estimant que leur engagement donne de l'espoir pour la suite.

Mme Pavet considère que le vote du décret-programme II s'est déroulé dans des conditions profondément antidémocratiques. Elle indique que de nombreux citoyens, enseignants, élèves et étudiants ont suivi les débats jusque tard dans la nuit et ont été choqués tant par la violence des réformes que par la manière dont elles ont été adoptées. Elle affirme que la majorité a gravement enfreint le règlement parlementaire et que l'État a, ce jour-là, réprimé des enseignants et des élèves venus défendre leurs droits.

Elle dénonce également l'attitude de certains députés de la majorité, qu'elle juge peu attentifs aux débats, ainsi que plusieurs propos tenus lors de la séance, notamment ceux relativisant les protestations des jeunes ou qualifiant l'augmentation du minerval de légère. Elle estime que ces déclarations traduisent du

mépris à l'égard des personnes qui devront supporter concrètement les conséquences des mesures adoptées.

Mme Pavet souligne que la mobilisation a repris immédiatement après le vote, malgré la déception et les violences. Elle évoque les piquets de grève, les actions devant les écoles, les mobilisations étudiantes annoncées devant le gouvernement, ainsi que la manifestation prévue à Charleroi le 30 juin. Selon elle, le mouvement dispose désormais de perspectives jusqu'à la rentrée et donne une véritable leçon de démocratie à la majorité.

Elle rappelle que plusieurs constitutionnalistes ont dénoncé, dans la presse, un passage en force inédit et ont demandé au président du Parlement de revenir au respect du règlement. Elle cite notamment l'analyse selon laquelle il n'y aurait jamais eu de violation aussi flagrante du règlement parlementaire. À ses yeux, cette situation pose une question essentielle : si le vote n'est pas légitime, la majorité ne peut pas prétendre avancer sereinement dans l'application de la réforme.

Mme Pavet revient ensuite sur les pertes d'emploi annoncées. Elle rejette les affirmations selon lesquelles la réforme n'entraînerait aucune suppression de poste et estime que ces propos ne sont plus acceptables alors que des milliers de familles seront touchées dès la rentrée. Elle invite les députés de la majorité à se rendre sur les piquets de grève afin d'entendre directement les enseignants concernés.

Elle rapporte plusieurs témoignages d'enseignantes. L'une d'elles explique que, dans son option d'infographie, la combinaison de l'augmentation de la charge horaire et des mesures touchant le qualifiant entraîne la perte d'un temps plein, ce qui la place directement en danger puisqu'elle est la dernière nommée. Une autre indique perdre près de 300 euros par mois en raison de la diminution de ses heures, ce qui l'oblige à chercher un deuxième emploi alors qu'elle élève seule deux enfants. Une troisième évoque l'incertitude dans son école, où le personnel n'a toujours pas été informé de son avenir. Une jeune enseignante en arts témoigne, quant à elle, de la menace qui pèse sur son poste après seulement trois années d'engagement dans un métier choisi par passion.

À travers ces témoignages, Mme Pavet démontre que les suppressions de postes ne sont pas de simples données budgétaires, mais des vies, des projets professionnels et des engagements personnels remis en cause. Elle insiste sur le fait que chaque emploi supprimé correspond à une personne qui a choisi de croire en l'école.

Elle estime par ailleurs que la majorité a déjà tenu des promesses similaires lors de la réforme du qualifiant, en affirmant qu'il n'y aurait pas de pertes d'emploi et que des solutions seraient trouvées. Or, selon elle, les faits ont démenti ces assurances. Comment la majorité peut prétendre économiser 35 millions d'euros en

2026, puis 100 millions d'euros par an les années suivantes, sans que cela n'entraîne de pertes d'emploi ?

Abordant ensuite la question budgétaire, la députée dénonce ce qu'elle considère comme un deux poids deux mesures. Les budgets de la Défense augmentent fortement, tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles impose des coupes destructrices dans l'enseignement au nom de l'absence d'alternative. Elle critique les comparaisons avancées par la ministre Glatigny entre les montants consacrés à l'école et ceux consacrés à la Défense, estimant qu'elles ne tiennent compte ni de l'évolution des dépenses ni des besoins réels. Le budget de la Défense est en augmentation constante et, lorsque l'État fédéral veut financer une priorité militaire, il trouve les moyens de le faire. À l'inverse, lorsqu'il s'agit de l'enseignement, le discours devient celui des économies, de la rationalisation et des efforts à consentir. Selon elle, cette asymétrie choque de plus en plus d'enseignants, de parents, d'élèves et d'étudiants.

Elle soutient que les moyens consacrés à l'éducation diminuent en proportion du PIB et cite notamment des analyses selon lesquelles les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles représentent une part moindre du PIB qu'auparavant. Elle affirme également que les moyens par étudiant ont diminué dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les universités et les hautes écoles. Selon elle, ces chiffres démontrent que le problème est structurel et ne peut être balayé par la majorité.

Mme Pavet conteste aussi l'idée selon laquelle il serait impossible de refinancer la Fédération Wallonie-Bruxelles en raison de la situation budgétaire fédérale ou de la loi spéciale de financement. Elle estime que d'autres choix sont possibles et rappelle que des transferts exceptionnels ont déjà eu lieu, notamment lors de la crise du Covid, à la suite des inondations ou dans le cadre du plan de relance européen. Elle en conclut que le financement de l'enseignement relève avant tout d'un choix politique.

Elle critique également les propos selon lesquels les entités fédérées devraient participer à l'effort de défense. À ses yeux, cela démontre que les budgets sont considérés comme communicants lorsqu'il s'agit de financer l'armement, mais qu'ils cessent soudainement de l'être lorsqu'il s'agit de refinancer l'école.

Enfin, Mme Pavet s'adresse directement aux personnes mobilisées. Elle leur rappelle qu'un décret voté peut toujours être remis en cause. Elle évoque l'exemple de 1994, lorsque la mobilisation étudiante avait contraint un ministre à reculer malgré l'adoption d'un texte, ainsi que l'exemple de la Flandre en 2017, où une mesure similaire d'augmentation de la charge de travail des enseignants avait été abandonnée face à la réaction syndicale. Elle souligne qu'une étude flamande avait

ensuite démontré que les enseignants travaillaient déjà bien au-delà de leurs heures de cours.

Elle invite dès lors la majorité et la ministre Glatigny à suivre cet exemple et à reculer. Elle affirme qu'il n'est pas trop tard pour changer d'avis, même si la majorité refuse de voter les « contre-décrets ». Selon elle, la pression sociale continuera de s'exprimer dans la rue et dans les écoles jusqu'au retrait de la réforme. Elle conclut en saluant le courage des enseignants et des jeunes mobilisés, dont elle reconnaît l'énergie considérable investie dans cette lutte.

Mme De Rodder indique que son intervention porte sur le décret-programme II et sur l'objectif du texte déposé, qu'elle présente comme une opération de retrait de la réforme portée par le MR et Les Engagés. Elle explique que cette proposition vise à donner à la ministre le temps nécessaire pour prendre conscience de ce qui se passe dans la rue, dans les écoles et dans les familles, et pour l'amener à poser un acte courageux : retirer sa réforme, reprendre le travail et élaborer un texte construit avec les acteurs de terrain.

Elle rappelle que, le 4 juin, alors que des milliers d'enseignants, de directions, de secrétaires, d'éducateurs, d'élèves et de parents manifestaient devant le Parlement et ailleurs, le MR et Les Engagés ont forcé le vote d'une réforme qu'elle juge profondément antisociale. Elle dénonce un passage en force opéré au mépris du règlement du Parlement et affirme que son groupe n'oubliera jamais ce qu'elle qualifie de bras d'honneur à la démocratie et aux règles fondamentales de l'assemblée.

Mme De Rodder considère que la majorité a appliqué une forme de tyrannie de la majorité, en imposant sa volonté sans respecter les garde-fous démocratiques que sont les règles, les droits fondamentaux et la liberté d'expression. Selon elle, la ministre incarne cette manière de gouverner et elle se trompe lourdement sur les conséquences de ses choix, qu'elle juge dramatiques pour les enseignants, les élèves, les parents et l'ensemble du secteur.

La députée insiste sur l'importance des témoignages reçus du terrain. Elle affirme que ces messages sont lus, pris en compte et qu'ils nourrissent l'action parlementaire de son groupe politique. Elle souligne sa confiance envers celles et ceux qui enseignent et organisent l'enseignement au quotidien, estimant que leur expertise aurait dû guider l'élaboration de la réforme.

Mme De Rodder reproche à la ministre d'avoir privilégié des choix idéologiques et brutaux alors que d'autres voies étaient possibles. Elle estime que la ministre aurait dû convaincre, concerter et construire son projet avec les acteurs concernés. À ses yeux, le texte adopté ne fait pas progresser la société, mais fait au contraire régresser le modèle de l'enseignement et celui de l'égalité des chances.

Elle dénonce ensuite le discours de la ministre sur les pertes d'emploi. Elle juge inadmissible l'affirmation selon laquelle les départs naturels compenseraient les suppressions de postes. Selon elle, cette approche macroéconomique nie les réalités concrètes vécues par les enseignants. Derrière les chiffres, elle rappelle qu'il y a des femmes et des hommes qui risquent de perdre leur travail, leur salaire, leur stabilité financière et leur capacité à assumer leurs charges quotidiennes.

Mme De Rodder souligne qu'un enseignant de mathématiques ne remplace pas un enseignant de français et que les disciplines, les écoles et les situations individuelles ne peuvent être traitées comme de simples vases communicants. Elle estime que la communication de la ministre minimise la violence vécue par les personnes concernées, qui voient leur charge diminuer, leur contrat menacé ou leur avenir professionnel incertain.

Elle reproche également à la ministre de se présenter comme contrainte par la situation budgétaire, tout en étant celle qui décide et impose ces choix. Elle l'invite à assumer pleinement les conséquences de ses réformes, notamment les pertes d'emploi qui en découleront. Selon elle, ces coupes sont froides, aveugles et idéologiques.

L'oratrice relève une contradiction dans le discours de la majorité : d'un côté, celle-ci affirme que les départs naturels compenseront les pertes d'emploi dans le secondaire supérieur ; de l'autre, elle dit s'inquiéter des emplois liés au tronc commun dans le degré inférieur sans appliquer le même raisonnement. Elle rappelle que la trajectoire budgétaire prévoit 115 millions d'euros d'économies annuelles et affirme que ces économies proviennent nécessairement de la réduction du cadre dans le secondaire supérieur.

Elle estime que la réforme induira moins d'enseignants, une surcharge accrue pour ceux qui resteront et une démotivation profonde dans le secteur. Selon elle, la mesure ne repose sur aucune plus-value pédagogique : elle augmente le nombre d'élèves par enseignant et réduit la capacité des équipes à répondre aux besoins des élèves et aux projets des écoles. Elle la qualifie de réforme strictement comptable, portée par une idéologie conservatrice.

Mme De Rodder affirme que tout le monde sort perdant de cette réforme. Elle prévient que la ministre devra assumer le chaos créé pour les trois années restantes de son mandat et que l'opposition, tout comme le terrain mobilisé, continuera à la placer face à ses responsabilités. Elle évoque les nombreux témoignages d'enseignants écœurés, non par leur métier, mais par les réformes engagées.

Elle ajoute que les conséquences ne se limiteront pas aux 1 300 équivalents temps plein menacés. Selon elle, d'autres départs suivront, notamment ceux d'enseignants découragés qui quitteront volontairement le métier, ainsi que ceux

d'étudiants qui renonceront à s'inscrire dans les filières pédagogiques en raison du manque d'attractivité de la profession. Elle estime que la pénurie actuelle s'aggraverait encore.

Mme De Rodder revient ensuite sur la conférence de presse tenue par la ministre peu avant la séance plénière du 4 juin. Elle la juge déconnectée de la réalité, au moment même où des milliers de manifestants exprimaient leur colère contre la réforme et contre la méthode utilisée. Elle voit dans cette conférence de presse un résumé de la conception ministérielle de la concertation : une communication descendante, technocratique, imposant une vision sans tenir compte des demandes des partenaires sociaux ni des règles parlementaires.

Elle critique également les mesures d'accompagnement annoncées, notamment le monitoring prévu pour suivre les pertes d'emploi. Elle estime qu'un tel outil aurait dû être mis en place avant l'adoption du texte, afin d'anticiper et d'ajuster la politique, et non après, pour constater les dégâts. Elle juge également floue l'enveloppe destinée à protéger les temporaires prioritaires, dont les contours, le montant et l'efficacité restent inconnus à quelques semaines de la rentrée.

Selon elle, les informations circulant dans les directions traduisent une grande désorganisation. Elle dénonce une gestion par circulaires, puis par courriels, et désormais par rumeurs, laissant les écoles et les directions dans l'incertitude. Elle estime que les directions doivent déjà absorber les conséquences des réformes, des retards et du manque de clarté du gouvernement.

Mme De Rodder affirme enfin que la contestation ne faiblit pas et ne faiblira pas. Elle estime que la majorité espérait que le vote du 4 juin mettrait fin au conflit, mais que cette stratégie a échoué. Elle évoque les perturbations des évaluations externes certificatives, les tensions sur le terrain et la réponse qu'elle juge répressive face aux manifestants.

Elle conclut que les effets cumulés de la réforme, de la suppression des cantines gratuites, de l'arrivée d'un tronc commun affaibli en première secondaire, du détricotage du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, du blocage des investissements dans les bâtiments scolaires, de la perspective du CDD-E et de la fin des nominations constituent un ensemble de politiques idéologiques, socialement rétrogrades et pédagogiquement inutiles.

Elle présente la proposition de décret comme une main tendue de l'opposition à la majorité, afin d'abroger purement et simplement la réforme. À défaut, elle invite la ministre à suspendre les mesures pendant un an pour ouvrir une véritable concertation sociale avec le terrain. Elle estime qu'un tel recul constituerait un acte courageux et nécessaire pour celles et ceux qui enseignent, pour les jeunes et pour les fondations mêmes de la société.

M. Casier estime que la ministre ne peut pas multiplier les appels à la trêve dans les médias tout en refusant d'ouvrir la moindre discussion sur les mesures contestées. Selon lui, cette contradiction reflète la situation dans laquelle le gouvernement a plongé le monde de l'enseignement. Il relève que la majorité qualifie la mobilisation d'excessive, accuse ses opposants de diffuser des contrevérités et affirme devoir mener un travail de pédagogie auprès de la population. À ses yeux, les citoyens ont pourtant parfaitement compris les enjeux des réformes. Il souligne que de nombreuses personnes ont suivi pendant des heures les débats parlementaires, démontrant à la fois leur intérêt pour le sujet et leur compréhension des mesures envisagées. Il rejette également l'idée selon laquelle les jeunes auraient été manipulés dans leur mobilisation.

Selon lui, les appels au calme lancés par la ministre et la ministre-présidente ne sont pas suivis d'actes cohérents. Il rappelle qu'après avoir demandé une trêve, le gouvernement a envoyé des huissiers et des policiers pour intervenir sur certains piquets de grève. Il évoque également la poursuite des annonces concernant d'autres réformes, notamment celle relative au statut des enseignants, ainsi que la volonté de maintenir coûte que coûte l'organisation des épreuves externes, même dans des établissements fortement perturbés par la grève. À ses yeux, aucune de ces décisions ne contribue à l'apaisement.

M. Casier considère dès lors qu'il appartient à la ministre de créer les conditions d'une véritable trêve. Il estime que les appels au calme ne peuvent rester de simples éléments de langage destinés à discréditer la mobilisation en la présentant comme excessive ou irrationnelle. Il souligne au contraire que les enseignants mobilisés ont constamment démontré leur attachement à l'intérêt des élèves, notamment en organisant des dispositifs de remédiation ou en adaptant certaines évaluations afin de limiter les conséquences du mouvement sur les jeunes.

Il explique que le texte soumis à la commission constitue une ultime occasion pour la majorité de démontrer sa bonne foi. Reprenant une proposition déjà formulée par sa collègue Mme De Rodder, il indique que, si l'abrogation pure et simple des mesures paraît aller trop loin aux yeux de la majorité, celle-ci pourrait au minimum accepter leur suspension pendant un an. Il se dit même prêt à déposer lui-même un amendement en ce sens. Selon lui, une telle décision permettrait enfin de créer un climat plus serein et de répondre aux attentes du terrain.

M. Casier souligne qu'aucun membre de l'opposition ne se réjouit de la grève. Il rappelle qu'un mouvement social constitue toujours un échec collectif. Il reconnaît néanmoins que la mobilisation a permis à de nombreux jeunes de s'approprier concrètement des questions de citoyenneté, de démocratie et d'engagement collectif. Il insiste toutefois sur le fait que la responsabilité d'éviter de nouveaux conflits à la rentrée incombe désormais à la ministre. Selon lui, si des grèves devaient encore avoir

lieu en août ou en septembre, elles seraient la conséquence directe de son refus de modifier sa position.

Il estime que l'opposition a déjà fait preuve d'esprit constructif en ciblant uniquement les mesures les plus contestées du décret-programme. Il rappelle que son groupe s'oppose à une grande partie du texte, mais qu'il n'a pas demandé l'abrogation complète du décret. Les deux propositions déposées visent uniquement les dispositions qui suscitent la plus forte mobilisation dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur. Il présente donc cette démarche comme une forme de compromis destinée à ouvrir une issue au conflit.

M. Casier invite dès lors la majorité à expliquer concrètement quelles mesures elle compte prendre pour restaurer la sérénité dans les écoles si elle refuse cette proposition. Selon lui, le vote à intervenir constitue un moment de vérité qui permettra d'identifier les responsabilités dans la poursuite éventuelle du conflit social.

En conclusion, il rappelle que l'objectif de la mobilisation n'est pas de prolonger indéfiniment l'affrontement, mais de permettre aux enseignants de retrouver leur travail quotidien auprès des élèves dans un climat apaisé. Il estime cependant que cette perspective dépend désormais entièrement de la majorité et de la ministre, à qui il appartient de poser les gestes nécessaires pour rétablir le dialogue et mettre fin aux tensions.

Mme Linard rappelle que la proposition de décret soumise à la commission intervient dix-huit jours après l'adoption du décret-programme II, à la suite d'un passage en force qu'elle qualifie, à l'instar de ses collègues, d'antidémocratique et contraire au règlement parlementaire. Elle estime que la majorité a agi sous la pression croissante de la mobilisation et qu'elle a cru, à tort, qu'une adoption précipitée du texte permettrait d'apaiser les tensions. Selon elle, l'effet produit a été exactement inverse.

Elle regrette qu'aucun membre de la majorité n'ait reconnu sa responsabilité ou présenté des excuses, ni aux enseignants, ni aux élèves, ni aux parlementaires de l'opposition. Elle souligne que les conséquences des choix gouvernementaux ont été particulièrement marquantes pour de nombreux jeunes, dont certains ont participé pour la première fois à une manifestation et ont été confrontés à des interventions policières qu'elle juge disproportionnées. Elle estime que ces élèves ont été profondément choqués de voir des responsables politiques enfreindre les règles qu'ils sont eux-mêmes chargés de faire respecter.

Mme Linard évoque ensuite plusieurs extraits de copies du CESS rédigées par des élèves ayant choisi d'exprimer leur opposition aux réformes. Elle souligne que ces témoignages traduisent à la fois une solidarité forte envers les enseignants et une

inquiétude réelle pour l'avenir de l'enseignement. Elle estime que ces prises de position démontrent la capacité des jeunes à comprendre les enjeux politiques et sociaux qui les concernent directement. À ses yeux, elles illustrent également la réussite d'une école qui forme des citoyens capables d'exercer leur esprit critique et de s'engager dans le débat public.

Elle considère que la mobilisation des élèves est la conséquence directe des choix politiques de la majorité et de son refus d'entendre les critiques formulées depuis plusieurs mois. Selon elle, les tensions observées autour des épreuves certificatives et des piquets de grève résultent de cet entêtement. Elle reproche également à la ministre d'avoir répondu aux mobilisations par des interventions d'huissiers plutôt que par une véritable démarche d'écoute.

Mme Linard critique ensuite les déclarations du président des Engagés, qui affirme qu'il n'y aura pas de pertes d'emploi. Elle estime qu'une telle affirmation est incompatible avec les économies prévues par la réforme et avec la suppression annoncée de 1 300 équivalents temps plein. Selon elle, si aucune perte d'emploi n'était réellement prévue, aucune économie ne pourrait être réalisée. Elle souligne que les suppressions de postes ne relèvent pas d'une simple abstraction statistique, mais concernent des personnes concrètes dont les situations se multiplient déjà sur le terrain.

Elle cite notamment le cas d'une enseignante de cours artistiques qui perd l'intégralité de ses heures de cours. Selon elle, ce type de situation démontre l'écart entre le discours gouvernemental et la réalité vécue dans les établissements scolaires. Elle rappelle que l'opposition alerte depuis plusieurs mois sur ces conséquences et considère que les mesures annoncées à la dernière minute pour soutenir certains enseignants temporaires ne constituent qu'un dispositif improvisé, conçu dans l'urgence, sans préparation suffisante ni concertation préalable.

Mme Linard insiste également sur les départs volontaires du métier. Elle affirme que de nombreux enseignants quittent aujourd'hui l'enseignement, non par manque d'intérêt pour leur profession, mais parce qu'ils se sentent méprisés et découragés par les réformes mises en œuvre. Elle estime que l'augmentation de la charge de travail contribue à détériorer encore davantage l'attractivité du métier et à aggraver la pénurie d'enseignants.

Elle rappelle qu'Ecolo avait proposé une analyse approfondie de la charge réelle de travail des enseignants avant toute modification des obligations de service. Selon elle, cette démarche aurait permis de mieux comprendre la réalité du métier et d'éviter le sentiment de mépris qui s'est développé dans le secteur. Elle regrette que cette proposition ait été rejetée par la majorité.

Mme Linard justifie également le dépôt du « contre-décret » par les difficultés persistantes de mise en œuvre du texte adopté. Elle souligne que, plusieurs semaines après le vote, les écoles ne disposent toujours pas de toutes les informations nécessaires pour appliquer les nouvelles règles. Elle critique une succession de circulaires incomplètes et affirme que de nombreuses questions restent sans réponse.

Elle cite plusieurs exemples concrets : la situation des enseignants répartis entre le degré inférieur et le degré supérieur, les conséquences d'une démission partielle sur une carrière future, l'organisation des cours artistiques lorsque certaines disciplines deviennent interchangeable, ou encore les modalités applicables aux enseignants bénéficiant d'un congé pour raisons thérapeutiques. Selon elle, les directions et les secrétariats ne disposent toujours pas des outils nécessaires pour conseiller correctement les membres du personnel concernés.

Elle ajoute que certaines dispositions prévues dans un futur décret-programme restent elles-mêmes floues, notamment pour les enseignants temporaires prioritaires ou les personnes en interruption de carrière. À ses yeux, cette accumulation d'incertitudes démontre que le décret n'est toujours pas opérationnel et qu'il aurait dû, au minimum, être reporté. Elle considère cependant que la seule solution cohérente reste son abrogation.

Mme Linard affirme que le climat de tension observé dans les écoles ne résulte pas d'une campagne de peur instillée par l'opposition, mais d'une compréhension très claire, par les enseignants, les élèves, les parents et les directions, des conséquences des mesures adoptées. Elle estime que la majorité porte l'entière responsabilité de la situation actuelle et qu'elle doit désormais prendre les mesures nécessaires pour rétablir la sérénité.

Elle juge insuffisantes les mesures correctrices annoncées depuis le vote, qu'elle qualifie de rustines incapables de répondre à la profondeur du malaise. Selon elle, l'apaisement ne pourra être obtenu que par l'abandon de l'augmentation de 10 % de la charge de travail dans le secondaire supérieur et par la reprise d'une véritable concertation avec les acteurs de terrain.

Mme Linard conclut en affirmant que la majorité a désormais le choix entre soutenir le « contre-décret » ou proposer elle-même des mesures permettant de rétablir un dialogue constructif. Elle estime qu'en l'absence d'un changement de cap, le gouvernement portera la responsabilité d'une rentrée scolaire marquée par de nouvelles tensions et un climat de conflit durable.

2 Discussion générale

M. Palermo rappelle que le décret-programme II a été adopté par le Parlement dans la nuit du 4 au 5 juin, à l'issue d'un débat qu'il qualifie de complet, approfondi et exhaustif. Selon lui, les demandes formulées aujourd'hui par l'opposition ont déjà été largement examinées lors de la discussion du texte initial. Il souligne que l'abrogation des dispositions contestées a été proposée sous forme d'amendements et que le report de certaines mesures a également été débattu. Ces propositions ont été défendues puis rejetées à l'issue d'un vote démocratique de la majorité.

Il estime que tous les aspects de la réforme ont fait l'objet d'échanges nourris, tant en commission qu'en séance plénière. Les questions relatives à la charge horaire, à l'organisation des 22 périodes, à l'encadrement, aux contraintes budgétaires et aux mesures transitoires ont, selon lui, été examinées en détail. Il indique dès lors que le groupe MR ne souhaite pas rouvrir un débat qui a déjà eu lieu à plusieurs reprises et renvoie aux rapports parlementaires s'y rapportant pour l'ensemble des arguments développés par sa formation politique.

Abordant ensuite la question de la procédure, M. Palermo reconnaît que le recours à une procédure exceptionnelle a été décidé. Il affirme toutefois que cette décision doit être replacée dans son contexte. Selon lui, il était indispensable de garantir aux écoles, aux enseignants, aux directions, aux élèves et aux familles un cadre juridique clair avant la rentrée scolaire. Il considère qu'un nouveau report du vote aurait créé une situation d'incertitude préjudiciable pour l'ensemble des acteurs concernés.

Il ajoute que la majorité a dû faire face à de nombreuses manœuvres procédurales qui compliquaient l'adoption du texte dans les délais. Tout en reconnaissant à l'opposition le droit de critiquer et de défendre ses positions, il rappelle que la démocratie implique également la capacité de prendre des décisions. À ses yeux, le Parlement doit pouvoir se prononcer et avancer lorsque les débats ont eu lieu.

M. Palermo affirme que le choix posé visait précisément à permettre à l'assemblée parlementaire de remplir sa mission et de trancher. S'il estime légitime de pouvoir contester cette décision sur le plan politique, il considère par contre excessif de la présenter comme une atteinte à la démocratie. Selon lui, la responsabilité de la majorité consistait aussi à garantir que les écoles disposent des bases juridiques nécessaires pour préparer la rentrée dans des délais raisonnables.

Il souligne que le Parlement a accompli l'ensemble des étapes de son travail : examiner les textes, débattre, déposer et analyser des amendements, puis voter. Une fois le vote intervenu, il estime qu'il convient également de respecter le résultat démocratique qui en découle.

M. Palermo considère que la proposition de décret actuellement examinée revient à remettre en cause une décision qui a déjà été prise par l'assemblée. Il compare cette démarche à une volonté de rejouer une rencontre sportive parce que le résultat ne satisfait pas une partie des participants. Selon lui, le rôle du Parlement n'est pas de recommencer indéfiniment les mêmes débats, mais d'entendre les arguments, de confronter les points de vue et, finalement, de décider.

Il rejette également les accusations de mépris formulées à l'encontre de la majorité. Il affirme que les députés de celle-ci ont, eux aussi, rencontré des acteurs de terrain, écouté leurs préoccupations et pris connaissance des inquiétudes exprimées. Il considère néanmoins qu'à un moment donné, des choix doivent être posés et assumés.

Selon lui, le Parlement ne peut pas être réduit à une simple caisse de résonance des contestations qui s'expriment à l'extérieur de l'institution. Il estime que lorsque le débat démocratique a eu lieu, le respect de ce débat implique également d'accepter que le Parlement se prononce et que sa décision produise ses effets.

M. Palermo rappelle que chacun conserve naturellement le droit de contester politiquement les décisions adoptées. Toutefois, il considère que cette contestation ne peut conduire à faire comme si aucune décision n'avait été prise. Pour cette raison, il annonce que le groupe MR votera contre la proposition de décret visant à revenir sur les mesures adoptées dans le décret-programme II.

M. Jacob remercie les auteurs de la proposition et indique que la majorité entend répondre aux arguments avancés par l'opposition. Il estime que les critiques formulées présentent comme des certitudes ce qui relève encore, selon lui, d'hypothèses ou de projections. À l'entendre, l'augmentation de la charge de travail est systématiquement présentée comme entraînant automatiquement une dégradation de la qualité de l'enseignement, des pertes massives d'emplois, une aggravation de la pénurie, une diminution du soutien aux élèves ainsi qu'une baisse des revenus et des pensions des enseignants. Il considère qu'il convient d'aborder ce débat avec davantage de nuance et de prudence.

Il reconnaît néanmoins que prendre cette décision fut difficile et qu'elle suscite des inquiétudes, de la colère et des difficultés organisationnelles importantes pour les directions d'école. Il souligne également que le secteur de l'enseignement exprime depuis longtemps des attentes fortes en matière de reconnaissance, de simplification administrative et de confiance. Selon lui, ces préoccupations sont légitimes et ne doivent pas être minimisées.

M. Jacob rappelle toutefois que l'enseignement occupe une place centrale dans les politiques publiques et que la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre à ce secteur des moyens importants en comparaison avec plusieurs pays de l'OCDE. Il

estime que, malgré cet investissement, des défis structurels subsistent et justifient une réflexion sur l'organisation du système éducatif. Dans cette perspective, il juge légitime de s'interroger sur l'utilisation des moyens disponibles.

Selon lui, reconnaître les difficultés ne conduit pas nécessairement à conclure qu'il faut retirer la réforme. Il considère qu'un retour en arrière créerait une nouvelle période d'incertitude alors que les écoles ont déjà largement travaillé à la préparation de la rentrée scolaire. Il estime que les établissements ont besoin de stabilité et de prévisibilité.

M. Jacob conteste également l'idée selon laquelle les 1 300 équivalents temps plein concernés par la réforme correspondraient à 1 300 pertes d'emploi. Il rappelle que plusieurs milliers d'emplois se libèrent chaque année dans l'enseignement secondaire à la suite de départs naturels et souligne que de nombreuses disciplines restent confrontées à une pénurie importante. Selon lui, le véritable enjeu réside davantage dans la réorganisation des charges de travail, la mobilité et l'accompagnement des situations individuelles que dans des licenciements massifs.

Il considère par ailleurs que plusieurs conséquences avancées par l'opposition sont présentées comme certaines alors qu'elles restent hypothétiques. Selon lui, la réforme ne modifie ni le nombre d'heures de cours suivies par les élèves, ni les grilles horaires, ni la taille des classes. Il admet que la réorganisation demandera des efforts importants dans certains établissements, mais estime qu'il est excessif d'affirmer que la qualité de l'accompagnement pédagogique diminuera nécessairement.

Concernant les revenus et les pensions des enseignants, il juge également que les analyses présentées sont trop simplistes. Il rappelle que les situations diffèrent selon les statuts, les parcours professionnels et les choix individuels. À ses yeux, la réforme ne conduit pas mécaniquement à une diminution généralisée des revenus ou des droits à la pension.

Mme Vadorpe intervient ensuite pour rappeler que la dimension budgétaire constitue l'un des fondements de la réforme. Elle souligne que la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles demeure particulièrement préoccupante et estime qu'il n'est plus possible d'ignorer cette réalité. Elle invite les membres de la commission à prendre connaissance des analyses budgétaires et des travaux relatifs à la dette afin de mesurer l'ampleur des contraintes auxquelles l'institution est confrontée.

Elle reconnaît que chacun souhaiterait pouvoir épargner totalement l'enseignement, mais considère qu'une telle perspective n'est pas réaliste dans le contexte actuel. Selon elle, refuser cette mesure ne ferait pas disparaître la contrainte budgétaire et reviendrait simplement à reporter la nécessité de réaliser des économies sur d'autres postes.

Mme Vandorpe rappelle les déclarations qu'elle avait déjà formulées lors des débats budgétaires. Elle y soulignait que l'enseignement représente une part très importante du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'il est dès lors impossible d'en exclure toute contribution à l'effort de redressement financier. Elle affirme que la majorité assume la responsabilité de prendre des décisions difficiles, même lorsqu'elles sont impopulaires.

Elle précise toutefois qu'elle n'aurait pas nécessairement retenu toutes les mêmes mesures si elle avait siégé au gouvernement et reconnaît que la méthode ainsi que le calendrier retenus n'étaient pas idéaux pour les acteurs de terrain. Elle estime néanmoins que les arbitrages opérés résultent d'un choix entre plusieurs scénarios envisagés par différents experts, parmi lesquels figuraient notamment des réductions plus importantes de l'encadrement, des modifications des dispositifs de fin de carrière ou des réorganisations plus profondes du paysage scolaire. Selon elle, ceux qui contestent les choix du gouvernement devraient également préciser quelles alternatives ils privilégient et quelles conséquences celles-ci entraîneraient.

M. Deneef conclut l'intervention de son groupe en revenant sur les mesures d'accompagnement prévues par la réforme. Il conteste l'idée selon laquelle ces dispositifs constitueraient l'aveu que la réforme provoquerait des pertes d'emploi massives. Selon lui, la majorité a toujours distingué l'analyse globale du système éducatif et les situations individuelles qui nécessitent une attention particulière.

Il explique que les mécanismes prévus, tels que le gel temporaire de certaines réaffectations, les protections accordées aux temporaires prioritaires ou le suivi renforcé de certaines situations, résultent précisément de la volonté d'accompagner les transitions et de limiter les conséquences les plus difficiles. Il estime qu'ils témoignent d'une prise en compte des réalités humaines plutôt que d'un aveu d'échec.

M. Deneef rappelle que de nombreux enseignants sont installés depuis plusieurs années dans un établissement sans être nommés et qu'il est normal de leur offrir un accompagnement lorsqu'une réorganisation intervient. Selon lui, cette attention portée aux parcours individuels complète l'analyse globale du système sans la remettre en cause.

Il revient également sur les critiques relatives à la sécurité juridique et à la mise en œuvre de la réforme. Il reconnaît que les écoles ont dû travailler dans un calendrier particulièrement serré et que certaines informations diffusées de manière anticipée ont pu susciter des interrogations. Il considère toutefois que ces démarches avaient pour seul objectif de permettre aux établissements de préparer la rentrée scolaire.

Selon lui, les simulations et projections réalisées sur la base des circulaires ne produisent pas d'effets juridiques en elles-mêmes. Les conséquences juridiques découlent uniquement des décisions prises dans le cadre légal adopté et selon les procédures prévues. Il estime dès lors qu'il convient de distinguer les travaux préparatoires nécessaires à l'organisation de la rentrée de la mise en œuvre effective de la réforme.

Enfin, M. Deneef considère que les débats relatifs à la procédure parlementaire ne doivent pas occulter les nombreux mois de discussions, de négociations et de travaux consacrés au fond du dossier. Selon lui, la véritable question n'est plus de savoir si la réforme est confortable ou non, mais de déterminer si les difficultés qu'elle engendre justifient son abrogation pure et simple.

Pour son groupe, la réponse est négative. Il estime que la priorité doit désormais être de réussir la mise en œuvre de la réforme, d'accompagner les personnes concernées, de poursuivre le dialogue avec le terrain et de rester attentif aux situations individuelles problématiques. Il considère que cette approche constitue la seule manière de préserver durablement la soutenabilité du système éducatif et annonce, pour cette raison, que son groupe ne soutiendra pas la proposition de décret.

Mme Pavet regrette tout d'abord que la ministre, pourtant présente, ne prenne pas la peine de répondre aux nombreux éléments soulevés au cours du débat. Elle estime que, malgré les nombreuses questions posées par l'opposition et les préoccupations exprimées par les enseignants, les élèves et les étudiants mobilisés, la majorité continue d'éluder les sujets de fond. Selon elle, les manifestations qui se poursuivent devant le Parlement démontrent que la contestation demeure forte et qu'elle ne disparaîtra pas simplement parce que la majorité refuse d'y répondre.

Elle affirme que l'opposition continuera à revenir sur ce dossier aussi souvent que nécessaire et qu'elle attend toujours des réponses concrètes plutôt que des esquives. Elle se dit particulièrement déçue par les interventions de la majorité, qu'elle juge déconnectées des réalités vécues sur le terrain.

Revenant sur les témoignages qu'elle a relayés, elle souligne qu'il ne s'agit pas de situations abstraites mais de parcours de vie concrets. Elle évoque notamment le cas d'une mère célibataire contrainte de chercher un second emploi après une perte importante de revenus, celui d'une jeune enseignante risquant de perdre totalement son emploi ou encore celui d'une enseignante de 61 ans confrontée à une grande incertitude professionnelle. Selon elle, la majorité refuse de regarder en face les conséquences humaines de ses décisions.

Mme Pavet conteste également les arguments avancés sur le respect du règlement parlementaire. Elle rappelle que l'opposition avait pleinement le droit de

déposer des amendements et de solliciter l'avis du Conseil d'État aussi longtemps que les conditions prévues par le règlement étaient réunies. En revanche, elle considère que l'avancement du vote décidé par la majorité constitue une violation du règlement, position qu'elle estime confortée par les critiques formulées publiquement par plusieurs constitutionnalistes. Elle en conclut que la majorité a porté atteinte au fonctionnement démocratique du Parlement et qu'elle a perdu une partie de sa légitimité.

S'adressant ensuite à M. Jacob, elle souligne ce qu'elle considère comme une contradiction dans les discours de la majorité. Alors que celle-ci reproche à l'opposition de manquer de nuance, elle rappelle que le président des Engagés affirme de son côté qu'il n'y aura « aucune perte d'emploi ». Elle juge cette affirmation en inadéquation avec les nombreux témoignages reçus et les inquiétudes exprimées dans les établissements scolaires. Elle assure que l'opposition continuera à documenter ces situations et à les porter dans le débat public.

Elle rappelle également que des promesses similaires avaient été formulées lors de la réforme du qualifiant et que les faits ont depuis démontré le contraire. Selon elle, les conséquences de cette réforme sont encore visibles aujourd'hui sur le terrain.

Mme Pavet interpelle ensuite Mme Vandorpe en lui rappelant qu'elle avait elle-même critiqué le manque de concertation, le calendrier retenu et la méthode employée. Dès lors, elle s'étonne qu'aujourd'hui, elle ne soutienne pas la proposition visant à suspendre une mesure dont les effets sont largement contestés.

Elle reproche également à la majorité de ne retenir que certains rapports ou parties de rapports, lorsqu'ils confortent sa position. Elle rappelle les analyses mettant en évidence la diminution progressive des moyens alloués à la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport au PIB, ainsi que la baisse des moyens par étudiant dans l'enseignement supérieur. Selon elle, ces constats restent sans réponse de la part de la majorité.

Elle évoque aussi les déclarations du ministre fédéral du Budget concernant la participation des entités fédérées à l'effort de défense. À ses yeux, ces propos confirment que des choix budgétaires sont opérés au détriment des politiques éducatives. Elle regrette que la majorité refuse d'aborder cette question.

Enfin, Mme Pavet estime que le passage en force du mois de juin n'a apporté aucune sérénité. Au contraire, il a renforcé la mobilisation et aggravé les tensions dans les écoles. Selon elle, les enseignants et les élèves sont aujourd'hui les seuls à chercher des solutions concrètes pour préserver l'avenir de l'enseignement. Elle conclut en affirmant que la mobilisation se poursuivra aussi longtemps que les réformes contestées resteront d'actualité et que l'opposition continuera à dénoncer ce qu'elle considère comme une vision élitiste de l'enseignement.

M. Bauwens indique d'emblée avoir été déçu par les réponses apportées par la majorité. Il relève que M. Jacob a consacré l'essentiel de son intervention à reprocher à l'opposition de généraliser ou d'exagérer les conséquences de la réforme, sans toutefois fournir les éléments concrets permettant de démontrer que les inquiétudes exprimées seraient infondées.

Concernant la question de l'emploi, il rappelle que la majorité justifie régulièrement la réforme en affirmant que la pénurie permettra aux enseignants concernés par une perte d'heures ou une perte d'emploi de retrouver facilement un poste. Il estime toutefois que cette analyse ne résiste pas à l'examen de la réalité du terrain. Il cite notamment les déclarations de responsables de l'enseignement ainsi que les témoignages recueillis dans plusieurs écoles, selon lesquels les pertes d'heures touchent simultanément plusieurs établissements d'une même région, rendant illusoire la possibilité de réaffecter tous les enseignants concernés.

Il critique ensuite l'affirmation selon laquelle la réforme n'aurait pas d'impact direct sur l'organisation pédagogique. Selon lui, l'augmentation du nombre de périodes prestées modifie nécessairement les grilles horaires, les attributions et l'organisation des établissements. Il affirme que tous les témoignages recueillis depuis le vote vont dans ce sens et estime qu'il est impossible de prétendre le contraire.

M. Bauwens reproche également à la majorité de ne disposer d'aucune étude sérieuse sur la charge réelle de travail des enseignants. Il rappelle que l'opposition réclame depuis plusieurs mois une telle étude afin de mesurer les conséquences pédagogiques de l'augmentation des prestations. Selon lui, rien ne permet d'affirmer qu'un enseignant passant de vingt à vingt-deux périodes face aux élèves pourra maintenir le même niveau d'accompagnement, de disponibilité et de qualité pédagogique.

Il conteste ensuite l'argument selon lequel le passage en force aurait été motivé par la nécessité de donner rapidement des consignes aux écoles. Il affirme n'avoir rencontré aucun enseignant réclamant une telle accélération du calendrier. Au contraire, il souligne que de nombreux directeurs et enseignants lui ont expliqué être confrontés à de grandes difficultés pour préparer les horaires et les attributions nécessaires à la rentrée.

Revenant sur la question des revenus, il estime que la majorité refuse de reconnaître des pertes pourtant chiffrables. Il cite plusieurs exemples de pertes annuelles de revenus pour des enseignants à temps partiel selon leur ancienneté et leur régime de travail. Il ajoute que les enseignants à temps plein subiront également une diminution de leur rémunération horaire puisqu'ils effectueront davantage de prestations sans augmentation salariale.

M. Bauwens considère dès lors que les affirmations selon lesquelles la réforme n'aurait aucun impact sur les salaires ou sur les pensions sont contredites par les calculs réalisés par l'opposition. Il regrette qu'aucune réponse précise n'ait été apportée à ces chiffres malgré les débats successifs en commission et en séance plénière.

Il estime par ailleurs que les Engagés assument désormais pleinement les choix du gouvernement et qu'ils défendent ces mesures avec encore plus de vigueur que le MR. Selon lui, les citoyens perçoivent de plus en plus clairement cette responsabilité partagée.

S'adressant ensuite à M. Deneef, il juge que les dispositifs d'accompagnement mis en avant par la majorité constituent en réalité une reconnaissance implicite des pertes d'emplois à venir. À ses yeux, parler d'accompagnement ou de transition revient à admettre que des enseignants seront effectivement touchés par la réforme.

Pour illustrer son propos, il lit le témoignage d'un enseignant ayant quitté le secteur pharmaceutique pour rejoindre l'enseignement et qui vient d'apprendre qu'il perdra la moitié de son horaire à la rentrée. Il souligne que ce type de situation est loin d'être isolé et qu'il reçoit de nombreux témoignages similaires.

En conclusion, M. Bauwens affirme que la majorité poursuit un projet politique visant à affaiblir progressivement l'enseignement public au profit d'un système plus inégalitaire. Il estime que les pertes d'emplois et les difficultés rencontrées par les enseignants ne constituent pas des effets secondaires de la réforme mais en sont une conséquence assumée. Il se dit toutefois convaincu que la contestation continuera à grandir et que les mobilisations à venir, tant à la rentrée que dans les mois suivants, contraindront la majorité à revoir sa position. Selon lui, les tensions qui pourraient survenir dans les écoles ou dans la rue relèveront de la responsabilité de ceux qui persistent à maintenir ces réformes malgré l'opposition du terrain.

Mme De Rodder estime que, lors du vote du 4 juin, les députés du MR et des Engagés ont échoué à l'examen démocratique qui leur était soumis. Elle considère que la discussion actuelle leur offrait une possibilité de rattrapage, grâce aux textes déposés par l'opposition, mais que leurs réponses aggravent encore leur position. Elle regrette en particulier le silence de la ministre, qui, selon elle, aurait dû répondre aux arguments développés.

Revenant sur le passage en force du 4 juin, la députée rappelle que plusieurs constitutionnalistes ont dénoncé la manière dont la majorité a contourné le règlement parlementaire. À ses yeux, une majorité qui s'assied sur le règlement s'assied aussi sur la démocratie et ne peut ensuite donner des leçons en la matière. Elle reproche également à la majorité de refuser systématiquement les auditions des acteurs de l'enseignement, tout en prétendant les écouter sur le terrain.

Mme De Rodder conteste l'argument budgétaire avancé par la majorité. Elle affirme que d'autres choix étaient possibles et que l'opposition a formulé des propositions alternatives. Selon elle, les coupes opérées dans l'enseignement relèvent de choix politiques assumés et non d'une absence d'alternatives.

Elle adresse ensuite une critique particulière aux Engagés, qu'elle présente comme la caution politique de la ministre. Elle estime que, malgré leurs constats sur les inquiétudes du monde enseignant, ils continuent à soutenir une réforme qui détricote l'enseignement. Elle les invite à rencontrer directement les enseignants concernés plutôt qu'à réclamer davantage de nuance depuis les bancs du Parlement.

Mme De Rodder juge irrecevable l'argument selon lequel un retrait de la réforme créerait de l'incertitude pour la rentrée. Elle considère au contraire que les enseignants accueilleraient favorablement un retrait du texte, qui permettrait de reprendre le travail avec le terrain et de construire une réforme plus acceptable.

Elle insiste ensuite sur les pertes d'emploi annoncées. Elle affirme recevoir de nombreux témoignages de personnes qui apprennent déjà qu'elles perdront leur emploi ou une partie importante de leur charge à la rentrée. Elle demande ce que la majorité répondrait concrètement à ces enseignants, au-delà d'analyses macroéconomiques et d'appels à la nuance. À ses yeux, le texte examiné aurait précisément permis de préserver ces emplois et d'éviter que plus de 1 300 équivalents temps plein soient sacrifiés.

Elle reproche aux Engagés de rester alignés sur le MR et sur la ministre, alors qu'ils avaient promis de revaloriser le statut des enseignants. Elle estime que cette attitude constitue une trahison de leurs engagements électoraux et qu'elle dégrade durablement la confiance de celles et ceux qui avaient cru à ces promesses.

Mme De Rodder rappelle que le texte en discussion concerne directement la vie de plus de 1 300 travailleurs et, au-delà, celle de leurs familles. Elle juge incompréhensible que la majorité puisse rester insensible à ces conséquences humaines. Selon elle, les enseignants concernés, qui forment les élèves à l'esprit critique et à la citoyenneté, observent attentivement les choix posés par les parlementaires.

Elle appelle dès lors la majorité à faire preuve de courage et à demander à la ministre de reprendre la concertation avec les acteurs de terrain. Elle estime qu'il est indispensable d'associer les enseignants, les directions et les experts de l'école à la construction des politiques éducatives, plutôt que d'imposer des réformes sans les consulter réellement.

En conclusion, Mme De Rodder se dit disposée à faire entendre au Parlement les personnes directement concernées par les pertes d'emploi et à organiser de véritables auditions pour construire un projet commun avec le monde de

l'enseignement. Elle regrette toutefois que la majorité ne donne aucun signe de sursaut. Selon elle, dans cette configuration politique, la tyrannie de la majorité risque de se poursuivre jusqu'à la fin de la législature.

Mme Linard constate que les interventions du MR et des Engagés diffèrent dans leur ton mais convergent totalement sur le fond, à savoir le rejet du texte proposé par l'opposition. Elle estime que le MR adopte une posture consistant à affirmer qu'il agit pour le bien du monde de l'enseignement en prétendant savoir ce qui est bon pour lui, tandis que les Engagés tentent de justifier la réforme par un discours plus conciliant.

Elle revient d'abord sur la procédure ayant conduit à l'adoption du décret-programme. Elle rappelle que plusieurs constitutionnalistes, dont Céline Romainville, ont dénoncé deux violations du règlement parlementaire et souligné la gravité de telles entorses dans une institution démocratique. Selon elle, la majorité ne peut invoquer l'urgence pour justifier son passage en force, dès lors qu'un report de quelques jours aurait permis de respecter les règles sans modifier les difficultés rencontrées sur le terrain. Elle rappelle d'ailleurs que certains responsables de pouvoirs organisateurs avaient eux-mêmes indiqué que les problèmes liés à la rentrée existeraient indépendamment de la date du vote.

Mme Linard considère également que l'argument selon lequel la réforme apporterait davantage de clarté aux écoles ne résiste pas à l'analyse. Elle souligne que le gouvernement prépare déjà un troisième décret-programme destiné à corriger certaines lacunes du précédent, ce qui démontre selon elle que le texte adopté n'était pas abouti. Cette situation contribue, à ses yeux, à accroître l'incertitude dans les établissements scolaires, qui tentent actuellement de s'organiser alors même que certaines modalités restent inconnues ou susceptibles d'être modifiées prochainement.

Elle illustre cette critique par l'exemple de l'augmentation de la charge horaire des enseignants du degré supérieur. Elle explique que de nombreux cours de quatre ou cinq heures devraient être répartis entre plusieurs enseignants, alors que ce type de partage ne fonctionne habituellement que lorsqu'il repose sur une démarche volontaire et concertée. Selon elle, la réforme ignore ces réalités de terrain et transforme une logique budgétaire en contrainte organisationnelle difficilement applicable.

Mme Linard affirme que le véritable objectif du texte est la réalisation d'économies budgétaires. Selon elle, ces économies ne peuvent être obtenues qu'au prix de suppressions d'emplois. Elle estime que la réforme véhicule également un message particulièrement négatif envers les enseignants, en laissant entendre qu'ils peuvent travailler davantage sans rémunération supplémentaire. Cette approche traduit, selon elle, un manque de considération pour la réalité de leur charge de

travail et contribue à démotiver les professionnels en place tout en décourageant de nouvelles vocations, aggravant ainsi la pénurie déjà existante.

Abordant ensuite la question budgétaire, Mme Linard rejette l'idée selon laquelle aucune alternative n'existerait. Elle affirme être disposée à réfléchir à une meilleure gestion des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais estime que la majorité aggrave elle-même certaines difficultés budgétaires par ses choix politiques.

Elle avance plusieurs pistes alternatives. Elle évoque d'abord la possibilité de revenir à un seuil de réussite de 50 % en fin de primaire afin de réduire les coûts liés au redoublement. Elle propose ensuite de renoncer à certaines augmentations salariales accordées aux cadres supérieurs de l'administration. Elle suggère également la suppression des indemnités forfaitaires accordées aux ministres, parlementaires et chefs de groupe, estimant qu'une telle mesure pourrait générer plusieurs millions d'euros d'économies.

Mme Linard attire aussi l'attention sur les recettes issues de la vente des fréquences 5G. Elle rappelle qu'un montant important demeure sur un compte en attente de répartition entre l'État fédéral et les entités fédérées. Selon ses calculs, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait bénéficier de ressources supplémentaires significatives et récurrentes si une répartition appropriée était décidée.

Elle plaide également pour une révision des mécanismes de solidarité financière entre entités francophones afin de réduire certaines charges supportées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. À plus long terme, elle estime qu'une réflexion sur la loi spéciale de financement demeure nécessaire, même si elle reconnaît que cette réforme demanderait davantage de temps.

Mme Linard souligne en outre que le redoublement représente un coût annuel important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle considère qu'un investissement accru dans l'accompagnement des élèves, la lutte contre le décrochage scolaire et l'amélioration des conditions de travail des enseignants pourrait permettre de réduire ce phénomène et de générer des économies durables.

Elle rappelle également que plusieurs experts avaient recommandé de poursuivre certaines mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence, notamment le déploiement du tronc commun, afin d'éviter des coûts supplémentaires. Elle reproche à la majorité d'avoir ignoré ces recommandations.

Élargissant encore la réflexion, Mme Linard estime que certains choix fédéraux, notamment les dépenses militaires ou les réformes touchant les pensions des enseignants, démontrent l'existence d'autres priorités budgétaires. Elle considère que ces orientations traduisent une vision de société opposée à celle qu'elle défend, fondée sur davantage de solidarité et d'égalité.

Sur la question des pertes d'emploi, elle indique partager pleinement les arguments développés précédemment par ses collègues et ne juge pas nécessaire de les répéter.

En conclusion, Mme Linard considère que le rejet du texte constitue un choix politique assumé par l'ensemble de la majorité. Elle estime que ce refus ne résoudra aucune des difficultés rencontrées sur le terrain et regrette que la majorité ait adopté un texte qu'elle juge inachevé. Elle annonce que son groupe poursuivra le combat politique en faveur d'un autre modèle d'école et réaffirme son soutien aux enseignants, directions, éducateurs, secrétaires de direction, élèves et à l'ensemble des personnels qui œuvrent quotidiennement dans les établissements scolaires.

M. Palermo maintient la position qu'il a exposée précédemment. La majorité agit avec sincérité et conformément à ce qu'elle estime juste, tout en poursuivant les échanges avec les acteurs de terrain et en restant attentive aux préoccupations exprimées.

M. Jacob estime que les débats sur cette réforme se poursuivent depuis plusieurs mois et que les positions de chacun sont désormais bien connues. Il regrette que certaines interventions de l'opposition ne tiennent pas compte des réponses déjà apportées par la majorité et considère que certains arguments sont régulièrement déformés ou réinterprétés.

Revenant sur la question des pertes d'emploi, il précise que la réforme ne conduira pas à ce que 1 300 enseignants se retrouvent soudainement sans travail. Selon lui, l'enjeu porte davantage sur la mobilité des personnels, la recomposition des charges horaires et l'accompagnement des situations individuelles complexes. Il rappelle que des mesures spécifiques ont été prévues afin de gérer ces situations et souligne que chaque cas présente des caractéristiques différentes selon le statut des enseignants concernés.

M. Jacob réfute également l'idée selon laquelle la majorité aurait agi par crainte de la contestation sociale. Il considère que chacun est libre d'exprimer son opposition dans le cadre démocratique. En revanche, il se dit préoccupé par ce qu'il perçoit comme une volonté du PTB de se présenter comme l'unique porte-parole légitime du mouvement de protestation. Il regrette par ailleurs que certains comportements observés lors des manifestations, notamment les incidents ayant visé un président de parti, n'aient pas fait l'objet d'une condamnation explicite de la part de certains intervenants.

Abordant ensuite la question des dépenses militaires, il critique les rapprochements établis entre les investissements de défense et les réformes de l'enseignement. Il rappelle qu'une majorité de citoyens belges se déclare favorable à un renforcement de l'autonomie militaire européenne et invite à éviter les

simplifications excessives. Il cite également plusieurs analyses universitaires soulignant la complexité des arbitrages budgétaires entre différents niveaux de pouvoir.

M. Jacob reconnaît toutefois que certaines questions pratiques soulevées par les acteurs de terrain nécessitent encore des réponses rapides. Il souligne que l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles est mobilisée pour apporter les clarifications nécessaires et accompagner les établissements dans la mise en œuvre des réformes.

Enfin, concernant le refinancement ou la stabilisation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il se dit disposé à examiner les différentes pistes avancées. Il estime néanmoins que toute réflexion sur de nouvelles recettes doit s'accompagner d'un effort préalable de maîtrise des dépenses publiques. À défaut, les nouvelles ressources risqueraient, selon lui, de servir uniquement à financer l'augmentation continue des dépenses sans permettre de réinvestir durablement dans les politiques publiques.

Mme Vandorpe souhaite revenir sur l'interprétation de ses précédentes déclarations. Elle rappelle qu'elle a toujours reconnu la nécessité pour les responsables politiques d'assumer leurs responsabilités face à la situation financière difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle souligne toutefois avoir également plaidé à plusieurs reprises pour approfondir certaines réflexions, examiner des alternatives et interroger le calendrier retenu pour certaines réformes. Elle rappelle aussi avoir exprimé des réserves concernant la méthode employée, le manque de concertation et le rythme imposé aux acteurs concernés.

Selon elle, la proposition actuellement soumise au vote ne consiste pas à améliorer ou adapter la réforme, mais à supprimer purement et simplement la mesure contestée. Elle considère qu'une telle démarche revient à ignorer les réalités auxquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée. À ses yeux, cette approche ne constitue pas une réponse responsable aux défis de l'avenir.

M. Deneef reconnaît que l'opposition est libre de souhaiter l'abrogation de la réforme et de présenter sa proposition comme un compromis par rapport à une remise en cause globale du décret-programme.

Il estime toutefois que cette démarche ne peut conduire à supprimer également les mécanismes d'accompagnement prévus par la majorité. Selon lui, les dispositifs destinés à protéger les temporaires prioritaires ou à encadrer les réaffectations constituent précisément les outils permettant de limiter fortement les pertes d'emploi potentielles.

M. Deneef regrette que certaines mesures soient systématiquement rejetées au seul motif qu'elles émanent de la majorité. Il considère qu'il est parfois nécessaire de dépasser les oppositions de principe et de reconnaître les effets positifs que certaines dispositions peuvent produire.

Il met en garde contre ce qu'il qualifie de logique de surenchère ou de « politique du pire », qu'il juge contre-productive. Selon lui, le temps permettra d'évaluer objectivement les effets des réformes engagées. Il se dit convaincu que, dans quelques années, celles-ci démontreront leur pertinence et que les polémiques actuelles apparaîtront avec davantage de recul.

Mme De Rodder réagit aux propos de M. Deneef concernant les mesures d'accompagnement prévues dans la réforme. Elle estime que le gel des réaffectations et la protection des temporaires prioritaires ne suppriment en rien les pertes d'emploi annoncées, mais ne font que déplacer leurs conséquences vers d'autres catégories de personnels. Selon elle, lorsqu'un enseignant est protégé par un mécanisme particulier, un autre travailleur en subit nécessairement les effets.

Elle reproche à la majorité de refuser de reconnaître les conséquences réelles de la réforme sur l'emploi. À ses yeux, les chiffres avancés par l'opposition sont fondés et les pertes de postes sont inévitables. Elle regrette que la majorité continue à développer un discours qu'elle juge déconnecté de la réalité vécue dans les établissements scolaires.

S'adressant à M. Jacob, elle exprime son scepticisme quant à l'efficacité des mesures d'accompagnement annoncées. Elle s'interroge sur le sort concret des enseignants qui apprendront la perte de leur emploi avant même que ces dispositifs ne produisent leurs effets. Selon elle, la majorité ne répond pas aux questions pratiques que se posent les personnes concernées quant à leurs revenus, à leur avenir professionnel et aux délais de mise en œuvre des solutions promises.

Mme De Rodder revient également sur les manifestations et les mobilisations qui ont accompagné l'adoption du décret-programme. Elle souligne que de nombreux citoyens, enseignants, étudiants et élèves se sont mobilisés pendant des mois pour tenter de faire entendre leurs préoccupations. Elle évoque notamment les difficultés rencontrées par certaines personnes souhaitant assister aux débats parlementaires ainsi que la détresse exprimée publiquement par des jeunes craignant pour leur avenir académique.

Elle demande à la majorité si elle peut réellement rester insensible à ces témoignages et à ces inquiétudes. Selon elle, les citoyens ont entendu les promesses formulées durant les campagnes électorales mais se retrouvent aujourd'hui confrontés à des suppressions d'emplois et à des perspectives d'avenir dégradées. Elle

considère que la majorité refuse d'admettre cette réalité et continue à développer un récit qui ne correspond pas à ce qui se passe sur le terrain.

Enfin, elle souligne qu'il subsiste encore de nombreuses inconnues quant à l'application concrète de la réforme. À ses yeux, celles-ci justifieraient à tout le moins un report de son entrée en vigueur afin de permettre aux écoles de se préparer dans de meilleures conditions. Elle affirme que la réforme ne peut être mise en œuvre correctement dans le calendrier actuel.

Mme Linard indique qu'elle ne souhaite pas prolonger inutilement le débat mais qu'elle souhaite obtenir une précision de la part de M. Deneef. Elle revient sur son affirmation selon laquelle les mécanismes de gel des réaffectations permettraient de réduire fortement les pertes d'emploi. Elle demande sur quels éléments concrets repose cette affirmation. Selon elle, les informations remontant du terrain ne permettent pas de tirer une telle conclusion et les nombreuses inconnues qui subsistent quant à l'organisation de la rentrée rendent toute projection particulièrement hasardeuse. Elle met dès lors M. Deneef au défi d'apporter des éléments précis démontrant la validité de son affirmation. À défaut, elle estime qu'il est prématuré d'assurer que les dispositifs d'accompagnement permettront effectivement de limiter fortement les suppressions d'emplois.

Mme Linard rapporte également les interrogations de nombreux enseignants qui suivent les débats. Certains lui demandent s'il ne serait pas possible, à défaut d'abandonner la réforme, d'en reporter l'application d'un an afin de laisser davantage de temps aux établissements pour s'organiser et afin de tenir compte des nombreuses difficultés soulevées sur le terrain.

Elle estime que les inconnues restent trop nombreuses pour permettre une mise en œuvre sereine et efficace du décret-programme II. Selon elle, même ceux qui soutiennent la réforme devraient reconnaître que les conditions actuelles ne permettent pas une application satisfaisante.

Mme Pavet revient sur la question des dépenses militaires et des F-35, qu'elle considère comme emblématique d'un choix de société fondamentalement différent de celui qu'elle défend.

Elle explique que la critique portée par son groupe ne se résume pas à un slogan mais s'inscrit dans une réflexion plus large sur les priorités budgétaires. Selon elle, les gouvernements actuels investissent massivement dans les dépenses militaires tout en réduisant les moyens consacrés à l'éducation, à la culture, à la petite enfance et aux services publics.

Elle estime que cette orientation participe d'un mouvement plus large de militarisation de la société. Elle évoque notamment les campagnes de promotion du service militaire destinées aux jeunes et considère que les autorités investissent

davantage d'énergie à promouvoir les carrières liées à la défense qu'à répondre à la pénurie d'enseignants.

Mme Pavet reconnaît que les montants qui ne seraient pas consacrés à la défense ne seraient pas automatiquement transférés vers l'enseignement. Toutefois, elle souligne qu'il s'agit avant tout de choix politiques. Selon elle, il est parfaitement possible de refinancer l'éducation si les responsables politiques en font une priorité.

Elle rappelle avoir proposé plusieurs pistes de refinancement à court, moyen et long terme, notamment à travers une réforme de la fiscalité ou une lutte renforcée contre l'évasion fiscale. Elle regrette que la majorité refuse d'examiner ces alternatives et continue à affirmer qu'il n'existe aucune marge budgétaire.

Mme Pavet estime que les enseignants perçoivent clairement le contraste entre les moyens dégagés pour certaines politiques et les restrictions imposées à l'enseignement. Elle cite notamment les coûts de certains équipements militaires ou de certaines dépenses gouvernementales qui lui paraissent incompatibles avec le discours de rigueur budgétaire appliqué au secteur éducatif.

Plus largement, elle considère que le débat porte sur deux visions de société opposées. D'un côté, celle de la majorité, qu'elle juge favorable à des investissements croissants dans la défense et à des réductions dans les politiques sociales ; de l'autre, une vision qui privilégie le refinancement de l'éducation, des services publics et de la solidarité.

Elle conclut en affirmant que les conquêtes sociales et démocratiques ont toujours été obtenues grâce à la mobilisation collective. Selon elle, les mobilisations actuelles démontrent qu'une large partie de la population refuse les réformes engagées et souhaite défendre un autre modèle de société. Elle assure que ce combat se poursuivra aussi longtemps que les mesures contestées resteront en vigueur.

La discussion générale est close.

3 Examen et vote des articles

L'examen des deux articles n'appelle pas de commentaires.

Les articles premier et 2 sont rejetés par 8 voix contre 5.

4 Vote sur l'ensemble et confiance.

La proposition de décret visant à supprimer l'augmentation de charge des enseignants du secondaire supérieur est rejetée par 8 voix contre 5.

A l'unanimité, il est fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

M. Ibrahim Dönmez

La Présidente,

Mme Valérie Warzée-Caverenne